



musée  fabre
Montpellier 3M

UNE OEUVRE CLASSÉE M.N.R

« Musées nationaux récupération »

Édouard Manet, *Portrait d'Antonin Proust*, vers 1881

Fiche pédagogique

UNE OEUVRE CLASSEE M.N.R

Fiche pédagogique

MANET Edouard (1832-1883)
Portrait d'Antonin Proust, 1881
Huile sur toile, 183 x 110.5 cm
Oeuvre récupérée par les alliés en 1945, MNR 135,
Dépôt de l'Etat, 1952



> Niveau cible / Cycle

A partir du cycle 4

> Contacts enseignants

Frédérique Duvernois : frederique.duvernois@ac-montpellier.fr

> Discipline

Histoire-géographie

> Sommaire

Introduction.....	3
Un tableau témoin de la politique d'acquisition de l'Allemagne nazie	4
Un tableau témoin du travail de la Commission de Récupération artistique.....	5
Un tableau témoin de la création du statut M.N.R.....	5
Un tableau témoin de la politique d'enrichissement des collections du musée Fabre.....	6
Un tableau témoin du nouveau regard porté sur le mémoire des oeuvres M.N.R.....	6
Les autres tableaux M.N.R exposés au musée Fabre.....	7
Proposition pédagogique.....	8
Bibliographie et sitographie, ouvrages jeunesse	9

> Notions abordées

- La Seconde Guerre mondiale
- La spoliation
- La restitution des biens culturels

> INTRODUCTION

Près de deux mille œuvres d'art en France portent le sigle MNR sur leur cartel. Elles font partie des œuvres récupérées en Allemagne puis renvoyées en France sur la foi d'indices qui en supposaient la provenance. Quand aucun propriétaire ne s'est manifesté, elles ont été confiées à la garde des musées nationaux avec obligation de médiation et de valorisation.

***Le Portrait d'Antonin Proust* témoigne dans son parcours répertorié mais aussi dans ses zones d'ombre, du destin des œuvres d'art, au cours de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que de sa mémoire.**

L'enseignant pourra s'appuyer sur cet exemple afin de construire une réflexion sur la notion de spoliation pendant l'Occupation qui désigne les transactions d'apparence légale mises en œuvre dans le cadre de la législation établie par le régime nazi ou, en France, le régime de Vichy. Terme qui renvoie également aux diverses modalités employées pour s'approprier des biens : pillage, vol, confiscation et vente par les autorités de Vichy dans le cadre des politiques « d'aryanisation » et des mesures d'administration provisoire, vente forcée etc.

Il est possible de prolonger cette étude par l'examen d'un exemple contemporain de restitution d'un tableau à ses légitimes propriétaires dont les étapes sont exposées dans le podcast « A la trace » par exemple. Pour rappel, sept œuvres ont été rendues en 2023, plus de soixante ans après leur spoliation.



Étiquette au revers du tableau portant la mention WRM ou Wallraf-Richartz-Museum de Cologne et son numéro d'inventaire N°2697

> Ce que l'on sait de l'histoire de ce tableau. D'après la base Rose Valland (MNR Jeu de Paume) consultable sur le site du ministère de la Culture.

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00135>

Donné par Mme Manet à Antonin Proust après la mort du peintre, le tableau circule de collectionneur en collectionneur. En 1928, il figure au catalogue d'Alfred Gold, marchand berlinois.

Mais en l'état des recherches actuelles, l'historique est incomplet entre 1933 et 1945. En juillet 1943, il est inscrit à l'inventaire du Wallraf-Richartz-Museum de Cologne (inv. WRM 2697) après une acquisition réalisée par l'intermédiaire du marchand d'art Hildebrand Gurlitt de Dresde pour 3 300 000 F. (165 000 RM). Achat effectué auprès de Nicolas Makeev pour le compte de l'armateur et collectionneur norvégien, Jorgen Breder Stang. Le tableau est exporté en Allemagne en novembre 1943. À la fin de la guerre, le Central Collecting Point de Baden-Baden l'enregistre et le restitue à la France. Un arrêté du 16 mai 1951 l'attribue aux Musées nationaux. Il est déposé au Musée Fabre en 1952.

On note donc :

- Une vente à un Musée allemand, au cours de la guerre,
- Un enregistrement au Collecting Point de Baden Baden à l'issue du conflit, qui le restitue à la France,
- Une attribution aux Musées Nationaux en 1951 sous le statut de MNR
- Un dépôt au Musée Fabre en 1952

> UN TABLEAU TÉMOIN DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE L'ALLEMAGNE NAZIE

L'historique du Portrait d'Antonin Proust acquis par le musée de Cologne en 1943 est partagé par de nombreux tableaux de la catégorie MNR : 530 proviennent d'acquisitions effectuées en France par les Musées du Reich sur les 1 000 recensés.

L'Occupation permet à de nombreux musées allemands mais aussi à des dignitaires du régime nazi ou à des particuliers de procéder à d'importantes acquisitions sur le marché de l'art parisien en tirant profit d'un Reichsmark surévalué. Celui-ci est fixé à 20 francs pour 1 mark alors que le cours réel était de 10 francs en juin 1940. Ils y trouvent aussi une offre exceptionnelle proposée sur un marché désormais fermé au monde anglo-saxon et où l'investissement dans l'Art apparaît comme fiable dans ces temps mouvementés. C'est une véritable « euphorie » qui touche tous les circuits traditionnels de transfert des œuvres d'art : ateliers, galeries et maisons de vente aux enchères publiques. On estime que plus de deux millions d'objets transitent sur le marché de l'art parisien entre 1941 et 1942.

Les enquêtes menées après-guerre ont bien établi les relations d'affaires commerciales des marchands et galeristes avec les occupants mais les efforts pour renseigner la provenance des œuvres se sont révélées très souvent infructueux. Le contexte de la vente forcée ou de la cession opérée dans un contexte de contraintes liées aux lois raciales est difficilement décelable. Cependant, l'historienne Emmanuelle Polack dont la thèse porte sur ce sujet, n'hésite pas à l'affirmer : « Ce marché de l'art en état de surchauffe participe d'un véritable cynisme de la part des autorités françaises. L'afflux de marchandises dont il bénéficie vient en partie des confiscations des œuvres d'art appartenant aux familles juives. Cette politique de confiscation s'inscrit, on le sait, dans un continuum allant de la stigmatisation à la déportation ».*

Il est certain que le musée de Cologne a effectué de nombreux achats en France et aux Pays-Bas en vue de constituer une collection d'œuvres du XIX^e très prisées sous le nazisme, pour un nouveau musée consacré à l'Art moderne. Il passe par l'intermédiaire du marchand Hildebrand Gurlitt de Dresde, figure controversée du marché de l'Art de cette période. Il est identifié comme l'un des quatre marchands de la commission de liquidation des œuvres considérées comme « dégénérées » exposées lors de l'exposition « Entartete Kunst » de Munich en 1937. En 1942, Gurlitt est désigné comme acheteur officiel à Paris pour un musée que Hitler a décidé de créer à Linz. A ce titre, Gurlitt aurait acheté en France, pour au moins 400 ou 500 millions de francs, des objets d'art qu'il destine aux musées allemands dont il a obtenu l'accord après leur avoir soumis les photographies des œuvres en vente sur le marché parisien.

*Article « Une exposition documente la réalité du marché de l'Art sous l'Occupation » publié le 18/03/2019 sur le site Culture.gouv, en référence à l'exposition «Le marché de l'Art sous l'Occupation, 1940-1944» au Mémorial de la Shoah de mars à novembre 2019.

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Une-exposition-documente-la-realite-du-marche-de-l-art-sous-l-Occupation>

UN TABLEAU TÉMOIN DU TRAVAIL DE LA COMMISSION DE RÉCUPÉRATION ARTISTIQUE

Dès la chute du Reich, les acquisitions des musées allemands ont fait l'objet d'une attention particulière. Les œuvres d'art dites de « qualité musée » représentaient un enjeu important dans la perspective de futures réparations allemandes pour les dommages causés au patrimoine national.

Quatre Collecting Point organisés par les Alliés – à Baden-Baden en zone française où transite Le portrait d'Antonin Proust, mais aussi à Düsseldorf en zone britannique ou à Munich et Wiesbaden en zone américaine – rassemblent des objets provenant aussi bien de spoliations auprès des grands collectionneurs et galeristes juifs que des œuvres acquises par des institutions ou des particuliers car on considère que ces achats ont contribué à l'appauvrissement des territoires occupés.

Pour établir la provenance des œuvres le musée de Cologne comme une trentaine de musées allemands et autrichiens, ont l'obligation de transmettre aux Alliés, les inventaires, les dossiers administratifs ainsi qu'une liste des acquisitions réalisées dans les pays occupés. Les informations réunies mettent en évidence l'importance des achats effectués à Paris sous l'Occupation et le rôle actif de certaines galeries parisiennes qui ont été condamnées, ensuite, pour profits illicites.

La restitution des œuvres d'art est considérée en France comme un élément du dossier des réparations dues par l'Allemagne. La spécificité des problèmes posés par l'identification des biens culturels conduit à la création d'une Commission de Récupération Artistique dès l'automne 1944, où les Musées Nationaux jouent un rôle central. En 1950, la Commission décompte 61 233 objets restitués à la France. Pour sa part, le musée de Cologne a rendu à la France 21 tableaux dont le Portrait d'Antonin Proust et 5 sculptures, mais également 18 tableaux aux Pays-Bas. La plupart relèvent désormais du statut MNR.

UN TABLEAU TÉMOIN DE LA CRÉATION DU STATUT M.N.R

Par la publication d'un Répertoire des biens spoliés, consacré aux œuvres d'art et par l'instruction de 2289 dossiers de réclamations dont un certain nombre fût rejeté faute de preuves de propriétés suffisantes, la Commission de Récupération Artistique a contribué à reconstituer des collections particulières comme celle des Rothschild et à soutenir les efforts des marchands et des galeristes pour rétablir leur outil de travail. Cependant 16 000 objets n'ont pu être restitués lorsque les travaux de la Commission s'achèvent à la fin de 1949. 2 000 d'entre eux sont alors remis à la garde des Musées Nationaux sur les critères suivants : « Les tableaux de haute qualité, dignes du Louvre, puis les œuvres de maîtres secondaires mais signées et datées ou les œuvres curieuses et rares destinées aux salles d'étude du Louvre et à ses réserves. Ensuite, un certain nombre de tableaux ont été envisagés dans l'intention de les proposer aux musées historiques. La province a fait aussi l'un des soucis particuliers de ce classement. » Procès-verbal de la séance du 20 décembre 1949.

Les œuvres sélectionnées comme Le Portrait d'Antonin Proust ont été confiées aux Musées nationaux et enregistrées sur des inventaires spéciaux dits de la récupération et désignés désormais par le sigle MNR. Il est également prévu, une exposition de ces œuvres au Musée National de Compiègne, de 1950 à 1954. Mais rien n'est tranché sur un délai de prescription des réclamations par d'éventuels propriétaires ou ayants droit. C'est encore le cas aujourd'hui.



Rose Valland, en uniforme, secrétaire de la Commission de Récupération Artistique, en train d'examiner un tableau, probablement, au Collecting Point de Wiesbaden en Allemagne, 1946. © Archives ministère des Affaires Étrangères (MAE, récupération artistique[209SUP] /1025

UN TABLEAU TÉMOIN DE LA POLITIQUE D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSÉE FABRE

La lecture des extraits de la correspondance entre le Directeur des Musées de France et le conservateur du Musée Fabre, Jean Claparède, montre combien les œuvres récupérées peuvent être perçues comme une opportunité d'accroissement des collections du Musée, indépendamment de toute considération sur leur origine.

17/05/ 1950, lettre du Directeur des Musées de France à Monsieur Claparède, conservateur du Musée Fabre à Montpellier

«J'ai pris bonne note des indications que vous avez bien voulu me donner sur les lacunes du Musée Fabre et sur l'orientation la plus désirable sur son accroissement et je ne manquerai pas d'en tenir le plus grand compte lors de la répartition des œuvres de la Récupération Artistique entre les musées de province.Mais, je ne vous cacherai pas que cette opération va nous demander un certain délai en raison précisément des délicats problèmes que posent pour chaque ville la nature des collections et les lacunes inévitables pour certaines écoles ou époques ...».

24/05/1952, lettre du Directeur des Musées de France à Monsieur Claparède, conservateur au Musée Fabre.

«Je ne manquerai pas de tenir le plus grand compte de vos desiderata en ce qui concerne l'attribution des œuvres de la récupération et vous demanderai certainement de venir à Paris dans le courant de l'été prochain pour procéder au choix définitif des toiles destinées au Musée Fabre».

4/11/1952, lettre du Directeur des Musées de France à Monsieur le Conservateur du Musée Fabre.

«J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Portrait d'Antonin Proust par Manet, provenant de la Récupération artistique et qui a été attribué à votre Musée, vous a été expédié ...».

UN TABLEAU TÉMOIN DU NOUVEAU REGARD PORTÉ SUR LA MÉMOIRE DES OEUVRES M.N.R

A propos du Portrait d'Antonin Proust, tout curieux peut consulter la fiche de l'œuvre sur la base de données MNR en ligne sur le site du ministère de la Culture et objet d'actualisation régulière. Les références documentaires qui tracent le tableau pendant la guerre sont précises et renvoient aux fonds d'archives consultés. Toutefois, il y est mentionné que « l'historique est incomplet entre 1933 et 1945, en l'état des recherches actuelles » comme pour 1765 autres œuvres classées MNR.

Cette visibilité accrue des œuvres MNR dans les Musées, leur documentation actualisée est le résultat des recommandations émises par la Commission Mattéoli ou Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, créée en 1997. Elle a conduit les Musées de France à reprendre des recherches sur les biens culturels en réponse au constat du Rapport général publié en 2000 par la même mission : « Les musées de France n'ont pas poursuivi avec la détermination montrée dans les années 1945-1950 pour la restitution des 45 000 objets, les recherches en propriété des 2 000 œuvres et objets d'art qui lui ont été confiés. ». (p.168 du rapport)

Les recherches menées sur les 2000 œuvres MNR de la Mission Mattéoli ont été déterminées par l'objectif de ses travaux : l'étude des processus de la spoliation et de son ampleur. L'ensemble du corpus a été ainsi réexaminé, 200 objets ont été identifiés comme « spoliés de façon certaine ». Au 18 avril 2023, on compte 2039 objets MNR conservés dans les institutions publiques. Tous les MNR n'étant pas des biens spoliés, ils ne sont donc pas tous restituables.

LES AUTRES TABLEAUX M.N.R DU MUSÉE FABRE

Historique d'après la Base Rose Valland

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00278>

Oeuvre assurément non spoliée.

Le panneau fait partie de la collection Perriollat à Paris ; il est présenté lors de la vente de la succession Charles Perriollat, qui se tient à l'Hôtel Drouot à Paris, les 17 et 18 novembre 1941. Le panneau est acquis par Karl Haberstock pour 261 000 F ; le panneau est revendu 45 000 RM au musée de Linz.

Lors de la débâcle allemande il est mis à l'abri à Alt Aussee. Il est transporté au Central Collecting Point de Munich le 17 juillet 1945. Le panneau est rapatrié vers la France le 23 mai 1946, à destination de la commission de récupération artistique ; il est retenu lors de la quatrième commission de choix des œuvres de la récupération artistique le 21 décembre 1949.

Le panneau est attribué au musée du Louvre par l'Office des Biens et Intérêts Privés en 1950, puis déposé au musée Fabre de Montpellier en 1954, et ensuite « pour une durée de trois ans renouvelable » (échange Campana) en 1977.



SER GIOVANNI Giovanni dit Scheggia (1406-1486) *La Vierge à l'enfant*, vers 1440-1450, Tempéra et or estompé sur bois 56.05 x 42 cm, Montpellier, musée Fabre, Inv. D79.1.1. Œuvre récupérée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, déposée le 1er septembre 1954 par le ministère de l'Éducation nationale au Musée Fabre, en attente de sa restitution à ses légitimes propriétaires, MNR 278

Historique d'après la base Rose Valland

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00213>

Oeuvre dont l'historique est incomplet entre 1933 et 1945, en l'état des recherches actuelles.

Collection M. et Mme Jean Bayeux, Quincampoix (Seine-Maritime) d'après le catalogue d'exposition de 1937, Paris « Chefs d'œuvres de l'Art français ».

Le tableau appartient à Raphaël Gérard, marchand d'art à Paris ; il est acheté 250 000 F à Raphaël Gérard le 22 mars 1941 par le Kaiser-Wilhelm Museum de Krefeld.

Le tableau est acheminé à la fin de la Seconde Guerre mondiale au château de Dyck. Le tableau est rapatrié de Düsseldorf vers la France le 26 février 1948, pour la commission de récupération artistique ; il est retenu lors de la quatrième commission de choix des œuvres de la récupération artistique du 21 décembre 1949, puis attribué au musée du Louvre par l'Office des Biens et Intérêts Privés en 1951. Il est conservé au Jeu de Paume en 1950, confié à la garde du musée d'Orsay en 1986, puis déposé au musée de Fabre de Montpellier en 2006.



MONET Claude (1840 – 1826), *Trophée de chasse*, 1862, Huile sur toile 104 x 75 cm, Œuvre récupérée par les Alliés en 1945, Montpellier, musée Fabre, MNR 213

Historique d'après la base Rose Valland

<https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/mnr/MNR00216>

Oeuvre dont l'historique est incomplet entre 1933 et 1945, en l'état des recherches actuelles.

Il est acheté 375 000 F au marchand parisien Raphaël Gérard en septembre 1941 par Mme Marie Gillhausen, marchande à Munich. Lors de la débâcle allemande, il est mis à l'abri dans le château du comte von Holnstein à Thalhausen près de Freising, au nord de Munich.

Il est transporté le 22 janvier 1946 au Central Collecting Point de Munich d'où il est rapatrié vers la France le 3 décembre 1948. Le tableau est attribué au musée du Louvre par l'Office des Biens et Intérêts Privés en 1950, transféré au Jeu de Paume en 1950, puis au musée d'Orsay en 1986. Il est mis en dépôt au musée Fabre de Montpellier depuis 2006.



MONET Claude (1840 – 1826)

Jardin en fleurs, à Sainte Adresse, huile sur toile, 65 x 54.5 cm

Œuvre récupérée par les Alliés en 1945, Montpellier, musée Fabre, MNR 216

PROPOSITION PÉDAGOGIQUE

Si les tableaux MNR du Musée Fabre sont des témoins de cette histoire partagée par les 2000 œuvres classées MNR, l'enseignant pourra s'appuyer sur les deux sources suivantes pour retracer avec précision le destin des œuvres d'Art sous l'Occupation, entre spoliation et restitution.

Podcast « A la trace — Histoires d'œuvres spoliées pendant la période nazie »

Produit par la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture, six épisodes d'une vingtaine de minutes, l'auditeur remonte le fil de ces œuvres spoliées à Paris ou ailleurs dont il a fallu identifier et retrouver les propriétaires. Chaque épisode permet d'entendre la voix des descendants des propriétaires spoliés ou de ceux qui ont participé à l'enquête, chercheurs de provenance ou représentants de musée qui conservaient ces œuvres.

<https://podcast.ausha.co/a=la-trace>

Dans le même esprit, le Musée des Beaux-Arts d'Angers a produit une série BD numérique autour des œuvres spoliées dites MNR « Le portrait d'Esther », projet transmedia à destination des 15-18 ans.

<http://portrait-esther.fr/>

LOI DU 22 JUILLET 2023

La loi du 22 juillet relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945, s'inscrit dans la volonté de simplifier le régime de sortie des biens culturels des collections publiques lorsque leur incorporation résulte de spoliations.

Cette loi crée dans le code du patrimoine (art. L.115-2) une dérogation au principe d'inaliénabilité des collections publiques,

> Indications bibliographiques et sitographiques

Catalogue d'exposition, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (23 juin-28 septembre 2008), *À qui appartenaient ces tableaux ? La politique de recherche de provenance de garde et de restitution des œuvres d'art pillées durant la seconde guerre mondiale*, Isabelle le Masne de Chermont et Laurence Sigal-Klagsbald (dir.), Paris, Edition RMN, 2008.

FELICIANO HECTOR, *Le musée disparu — Enquête sur le pillage d'œuvre d'art en France par les nazis*, Paris, Edition Gallimard.

POLLACK Emmanuelle, *Le marché de l'art sous l'Occupation, 1940-1944*, Edition Taillandier, 2021.

- Sur le même sujet, on consultera la présentation de l'exposition Le marché de l'Art sous l'Occupation, 1940-1944, du Mémorial de la Shoah, tenue de mars à novembre 2019.

<https://expo-marche-art.memorialdelashoah.org/expositions.html>

- On écouterà la série de séminaires organisée par l'INHA autour du « Patrimoine spolié » :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLs18NWzVv6T1Vs_eafbgQS3UzDcF7HI0Q

- Sur le site du ministère de la Culture, Culture.gouv, on consultera avec profit :

La base de données Rose Valland (MNR-jeu de Paume)

L'article Musées Nationaux Récupération-MNR

L'article Biens spoliés pour une mise au point sur la notion de « spoliation »

L'article A la trace, un podcast pour partir à la recherche des œuvres d'Art spoliées

Podcast « A la trace — Histoires d'œuvres spoliées pendant la période nazie »

<https://podcast.ausha.co/a-la-trace>

- Sur le site de Radio France, on écouterà le podcast consacré à Rose Valland, « Héroïne de l'ombre » :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-rose-valland-heroine-de-l-ombre>

- Série BD numérique du Musée des beaux-Arts d'Angers autour des œuvres spoliées dites MNR « Le portrait d'Esther », projet transmedia à destination des 15-18ans.

<http://portrait-esther.fr/>

- Sur le site France Archives.gouv, portail national des Archives :

L'article Introduction au guide des recherches sur les spoliations d'œuvres d'art pendant la Seconde Guerre mondiale qui donne accès au Rapport définitif du groupe de travail sur les provenances d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale, publié en 2014 et téléchargeable sur ce lien :

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Rapport-definitif-du-groupe-de-travail-sur-les-provenances-d-oeuvres-recuperées-après-la-seconde-guerre-mondiale>

- Sur le site France Diplomatie, une présentation du fonds des archives de la Récupération artistique, conservé à La Courneuve

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/s-orienter-dans-les-fonds-et-collections/etat-general-des-fonds-inventaires-en-ligne/article/recuperation-artistique>

- On pourra également s'intéresser au cinéma ayant abordé le sujet à travers les films tels que :

1. *Monument Men*, de Georges Clooney, 2009

2. *La femme au tableau*, de Simon Curtis, 2015

MONET Claude (1840 - 1826)
Jardin en fleurs, à Sainte Adresse, huile sur toile, 65 x 54.5 cm
Œuvre récupérée par les Alliés en 1945, Montpellier, musée Fabre,
MNR 216





> Informations pratiques

Retrouvez l'offre pédagogique à destination des groupes scolaires sur le site internet du musée :

<https://museefabre.montpellier3m.fr/offre-de-visites-et-ateliers>

> Horaires

Le musée Fabre est ouvert tous les jours du 1er novembre au 31 mars de 10h à 17h, et du 1er avril au 31 octobre de 10h à 18h ; sauf le lundi.

> La bibliothèque Jean Claparède

La bibliothèque ouvre ses portes au public les mardis, de 14h à 18h et les mercredis et jeudis, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

En dehors de ces horaires, la bibliothèque est également accessible sur rendez-vous en s'adressant à :

> Ressources pédagogiques

Retrouvez toutes les ressources pédagogiques à destination des enseignants sur le site internet du musée :

<https://museefabre.montpellier3m.fr/boite-outils/dossiers-et-fiches-pedagogiques-enseignants>

> Contacts

Musée FABRE

39, boulevard Bonne Nouvelle
34000 Montpellier – France

Pour toute question relative aux réservations d'activités à destination des groupes scolaires :

public.museefabre@montpellier3m.fr

Pour tout projet éducatif ou demande spécifique à destination des publics scolaires, n'hésitez pas à écrire à :

scolaires.museefabre@montpellier3m.fr